

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2017 sur salaires 2016

régime droit local

**A régler au plus tard le 28 février 2017**

COLLECTE INTERCONSULAIRE GRAND EST

Adresse de retour : **OCTA CONSULAIRE LORRAINE**



**51 rue Stanislas - 54000 NANCY**

Courriel : [collecte-apprentissage@lorraine.cci.fr](mailto:collecte-apprentissage@lorraine.cci.fr)

Tél : 03 83 90 88 22

Site : <http://www.octaconsulairerorraine.fr>

## 1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N°	<input type="text"/>	Clé WEB	<input type="text"/>
CABINET COMPTABLE		<input type="text"/>	
CONTACT	<input type="text"/>		
TEL.	<input type="text"/>		
FAX	<input type="text"/>		
E-MAIL	<input type="text"/>		
SIRET	<input type="text"/>		
NAF	<input type="text"/>	Apprentis au 31/12/2016	<input type="text"/>
		Effectif moyen annuel 2016	<input type="text"/>

## 2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

**· MASSE SALARIALE BRUTE** (cf. DADSU base sociale - rubrique S80.G62.00.002) S

- Si vous avez eu au moins un apprenti en cours d'année et **S ≤ 105 596 € PAS DE DECLARATION**  
Il faut remplir ces 2 conditions. Nombre d'apprentis en cours d'année :

- Pour les entreprises adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries, majorer la base DADSU de 11,5 %  
- Attention : en cas de salariés intermittents, obligation légale de verser votre contribution TA sur cette masse salariale à l'AFDAS. ([www.afdas.com/declaration](http://www.afdas.com/declaration))

**· TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE :** S x 0,44 % TB

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus

(voir site internet) - Calcul du taux au verso

**· CSA :** Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage S X Taux CSA **+CSA**

ou

**- Créance**

## 3- PAIEMENT (A défaut de paiement avant le 1er mars 2017, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %)

**Montant à payer :** TB + CSA - Créance =P

Chèque N°

à l'ordre de : OCTA Consulaire Lorraine CCIRL

Virement au Compte : IBAN : FR76 1470 7000 2031 2217 5641 930

SWIFT (BIC) : CCBPFRPPMTZ

(Mettre en libellé le n° de dossier ou Siret)

Pièce à joindre obligatoirement :  contrats d'apprentissage

## 4- Si vous avez des Apprentis au 31/12/2016 : QUOTA OBLIGATOIRE

Joindre impérativement les copies des contrats d'apprentissage en cours au 31/12/2016

IMPORTANT	Zone Réservee	NOM, Prénom de l'apprenti	CFA fréquenté, ADRESSE	Diplôme préparé (CAP, BAC PRO, etc...)	Date de début de contrat	Date de fin de contrat

Effectif annuel moyen	Contrats Favorisant l'Insertion Professionnelle (CFIP)				ALTERNANTS (a=y+z)	CFIP (i=w+x+y+z)	SALARIES (s)	Seuil CFIP c = i/s %	Seuil ALTERNANTS c' = a/s %
	VIE <sup>(1)</sup> (w)	CIFRE <sup>(2)</sup> (x)	C. ALTERNANTS						
			apprentissage (y)	professionnalisation (z)					
2015	/	/	/	/	/	/	/	/	
2016	/	/	/	/	/	/	/	/	

<sup>(1)</sup> VIE : Volontariat International en Entreprise - <sup>(2)</sup> CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche en Entreprise

<sup>(3)</sup> Les entreprises dont le seuil de contrats d'alternants est supérieur ou égal à 3 % sont exonérées si la progression de l'effectif de ces contrats est d'au moins 10 % par rapport à l'année précédente.

		c < 1 %	1 % ≤ c < 2 %	2 % ≤ c < 3 %	3 % ≤ c < 5 %	c ≥ 5 %	3 % ≤ c' < 5 %
Taux CSA	250 ≤ s ≤ 2000	0.208 %	0.104 %	0.052 %	0.026%	Exonéré <sup>(4)</sup>	0.026 % ou exonération <sup>(3)</sup>
	s > 2000	0.312 %					

<sup>(4)</sup> Information obligatoire pour le calcul de la créance même si votre seuil CFIP est supérieur à 5%

Calcul de la créance si le seuil CFIP est supérieur à 5% :  $\frac{d \times s}{100} \times 400 \text{ €} = \text{montant de la créance}$  (d) plafonné à 2 ; ex : d = 0.5 si c = 5.5 %

## 5- CALCUL DE LA RÉPARTITION

Alsace-Moselle	FRA (Fraction Régionale pour l'Apprentissage)	QUOTA	CSA
Répartition	51 % TB	49 % TB	Taux calculé
Déduction		- coûts des formations apprentis	- coûts des formations apprentis
Disponible		=	=

## 6- AFFECTATIONS DU DISPONIBLE AUX CFA

Zone réservée	Nom École Adresse Pour un versement spécifique mentionnez le NOM et le CODE du diplôme	CSA	Quota obligatoire	Quota disponible

Date de radiation ou cessation d'activité

Cachet et signature de l'entreprise (ou du cabinet comptable gérant votre taxe)